

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06/09/2012, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, Mme CHAVIGNY, Mr MASSÉ, Mme GUERIN Isabelle, Mrs DURAND, GRENAT, VANDENDORPE, AVOLIO, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Mme GUÉRIN Magali.

Monsieur David MASSÉ est élu secrétaire.

2012/34 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE FONDS DE CONCOURS de la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine

Dans le cadre du dossier relatif à l'aménagement de la Mairie, le Conseil Municipal,

Considérant que le projet proposé peut bénéficier de l'aide au titre de Fonds de concours pour aider au financement de ces travaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		FINANCEMENTS	
Travaux	137 469,43 Euros	Subvention DETR 2012	41 241,00 Euros
		Subvention REGION	15 000,00 Euros
Honoraires et Appel offres	21 546,94 Euros	Fonds de concours	20 000,00 Euros
		Autofinancement	82 775,37 Euros
159 016,37 Euros		159 016,37 Euros	

2012/35 – CONVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOUCHARDAIS (Etablissements scolaires de Chinon)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de convention établi par la Communauté de Communes du Bouchardais pour assurer la gestion des transports scolaires, selon un périmètre déterminé.

La présente convention est établie dans le cadre du transport scolaire des enfants de la commune de Marcilly-sur-Vienne fréquentant les établissements scolaires de Chinon.

La Communauté de Communes du Bouchardais assurera l'organisation et le fonctionnement du service de transport, suivant un itinéraire et avec des arrêts déterminés en concertation avec le Conseil Général.

La Commune de Marcilly-sur-Vienne doit s'engager à verser à la Communauté de Communes du Bouchardais les frais fixes de transport scolaire arrêtés par le Conseil Général d'un montant de 14,00 Euros non actualisable, par élève et par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet de convention des transports scolaires avec la Communauté de Communes du Bouchardais ci-annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Communauté de Communes du Bouchardais et la commune de Marcilly-sur-Vienne pour les élèves domiciliés sur la commune et fréquentant les établissements scolaires de Chinon.

S'ENGAGE à verser à la Communauté de Communes du Bouchardais les frais fixes de transport scolaire arrêtés par le Conseil Général d'un montant de 14,00 Euros par élève et par an.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2012 par décision modificative.

.../...

2012/36 – CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOUCHARDAIS (RPI Noyant-Trogues)

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bouchardais concernant la mise en place d'une convention avec les communes hors du territoire de la Communauté de communes du Bouchardais pour le transport scolaire du RPI de Noyant-Trogues, Considérant que la commune de Marcilly-sur-Vienne est en regroupement pédagogique avec les communes de Nouâtre, Maillé, Ports-sur-Vienne et Pussigny,

Que le RPI a la capacité nécessaire pour accueillir les élèves domiciliés à Marcilly-sur-Vienne, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que la commune de Marcilly-sur-Vienne ne participera pas aux frais de transport scolaire du RPI Noyant-Trogues.

REJETTE le projet de convention avec la Communauté de Communes du Bouchardais pour le transport scolaire du Regroupement Pédagogique Noyant-Trogues.

2012/37 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET COMMUNAL 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 61522 Entretien Bâtiments - 5 426,00 Euros

Compte 6554 Participation transport scolaire + 126,00 Euros

Cté Cnes du Bouchardais

Compte 657364 Subvention Budget Assainissement + 5 300,00 Euros

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2012.

2012/38 – DECISION MODIFICATION N° 1 BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

Compte 6742 Subv. except équipement + 5 300,00 Euros
(Participat. tx silo station épuration Nouâtre)

Recettes

Compte 747 Subv/Partic collectivités + 5 300,00 Euros

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative susvisée au budget service assainissement de l'année 2012.

2012/39 – RAPPORT ANNUEL 2011 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM DU CHINONNAIS

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM est présenté par Monsieur David MASSÉ, délégué du SMICTOM, aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal n'apporte aucune observation particulière.

.../...

2012/40 – RENOUELEMENT CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat unique d'insertion CAE signé avec Monsieur Jacky CHARBONNEAU arrive à échéance le 31 octobre 2012.

Une demande de renouvellement du contrat CUI-CAE a été sollicitée à Pôle Emploi de Chinon qui a émis une réponse favorable pour une durée de 6 mois minimum.

La durée hebdomadaire retenue pour le calcul de l'aide est de 22 heures avec un taux de 70% de prise en charge par l'Etat.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE de renouveler le CUI-CAE avec Monsieur Jacky CHARBONNEAU à compter du 1^{er} novembre 2012 jusqu'au 30 avril 2013.

La durée de travail du salarié sera de 26 heures par semaine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et le salarié, le contrat de droit privé ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre du dossier de renforcement du réseau de distribution d'énergie électrique, Monsieur le Maire informe qu'une étude sera réalisée.

(Rue du Marais - La Motte - Rue Saint-Blaise- Les Fours à Chaux – Les Noraies – La Retraye).

Courrier du Conseil Général

Une réunion sera prévue prochainement avec Monsieur Thomas, Président du Conseil Général, sur l'avenir du collège de Nouâtre.

Rentrée scolaire 2012-2013

Collège de Nouâtre

Monsieur DASSY est nommé Principal du collège à la rentrée 2012/2013.

138 élèves (1 classe de 6^{ème})

Ecole Primaire

Ecole de Marcilly : 56 élèves

Utilisation gymnase de Nouâtre.

Dossier Assainissement Les Mariaux

Prochaine réunion avec Mr Cardona, Bureau SAFEGE, mercredi 19 septembre 2012 à 13 H 30.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,